



Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2025-0053

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée du produit biocide **FLIEGENKÖDER**,*

de la société

Aeroxon Insect Control GmbH

enregistrée sous le numéro

BC-SC059526-35

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise rédigé par l'Allemagne, Etat membre de référence, et harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 11 juillet 2025,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N° 528/2012 ;

Considérant que le suivi des niveaux de résistance des organismes cibles à la substance active cyperméthrine est nécessaire,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des organismes cibles à la substance active cyperméthrine et fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.



Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 18 mars 2035.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 12/09/2025

DocuSigned by:



AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	FLIEGENKÖDER
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	STICKER ANTI-MOUCHES STICKER INSECTICIDE ANTI-MOUCHES STICKERS INSECTICIDES ANTI-MOUCHES STICKER VITRE ANTI-MOUCHES STICKERS VITRE ANTI-MOUCHES STICKERS VITRES ANTI-MOUCHES STICKERS FENÊTRE ANTI-MOUCHES VITRE ANTI-MOUCHES

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Aeroxon Insect Control GmbH
	Adresse	Bahnhofstr. 35 71332 Waiblingen Allemagne
Numéro de demande	BC-SC059526-35	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2025-0053	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Aeroxon Insect Control GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstraße 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Aeroxon s.r.o Dr. Sedlaka 827 33901 Klatovy République Tchèque

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Cyperméthrine
Nom du fabricant	Limaru NV (Acting for Tagros Chemicals India Private Ltd.)
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, Rajah Annamalai Building, IV Floor, 7 2, Marshalls Road, 600 008 Egmore, Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Private Ltd. site 1 A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, Cuddalore 607 005 Tamil Nadu Inde



2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cyperméthrine	(RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52315-07-8	257-842-9	7 % (w/w)

2.2. Type de formulation

Crème, pâte (pressée en une couche fine sur une bande adhésive / autocollant à forme fantaisie) Prêt à l'emploi.

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Appât à mouche sous de forme bandes adhésives transparentes

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits de lutte contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Le produit « Fliegenköder » consiste en deux bandes transparentes prêtées à l'emploi (32,4 cm ² par bande) recouvertes d'une pâte insecticide. Les bandes doivent être fixées aux cadres des fenêtres, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Usage en intérieur dans les zones domestiques
Méthode(s) d'application	Les bandes d'appât à mouches adhésives transparentes prêtées à l'emploi doivent être fixées aux cadres des fenêtres, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.



Dose(s) et fréquence(s) d'application	Deux bandes d'appât à mouches (50 mg par bande, soit 100 mg de pâte au total) pour une pièce de 30 m ³ . Les bandes sont efficaces pendant 6 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Carton contenant 2 à 24 bandes transparentes.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Appât à mouche sous forme d'autocollants à motif

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits de lutte contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Le produit Fliegenköder (« autocollant à motif ») est un autocollant prêt à l'emploi (32,4 cm ²) recouvert d'une pâte insecticide. L'autocollant à motif doit être fixé sur la vitre des fenêtres, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>) Satde adulte
Domaine(s) d'utilisation	Usage en intérieur dans les zones domestiques
Méthode(s) d'application	L'autocollant à motif appât à mouches prêt à l'emploi doit être fixé aux cadres des fenêtres, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Un autocollant à motif appât à mouches (100 mg de pâte) pour une pièce de 30 m ³ . L'autocollant à motif est efficace pendant 6 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Carton contenant 1 à 10 autocollants à motif



4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Placer le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux de rente et animaux non cibles.

Mise en place :

- Retirer le papier protecteur.
- Retirer l'appât à mouches souhaité.
- Lors de la fixation, ne toucher le produit que sur le bord extérieur non imprimé.
- Garder les dispositifs adhésifs (bandes ou autocollants) secs après l'application, protégés de l'humidité et de la condensation.
- Eviter de nettoyer les dispositifs adhésifs (bandes ou autocollants). Si cela se produit, jeter immédiatement le chiffon de nettoyage dans un circuit de collecte approprié.
- A la fin du traitement, retirer délicatement les dispositifs adhésifs (bandes ou autocollants) sans laisser de résidus et éliminer les dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas utiliser dans les bâtiments d'élevage.

Gestion de la résistance :

- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Alterner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance ou d'identifier une résistance potentielle. Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer le produit directement sur des denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non cibles / animaux de compagnie.



5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Non applicable
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- La cyperméthrine peut être dangereuse pour les chats. Si des signes d'empoisonnement apparaissent, consulter immédiatement un vétérinaire et lui montrer l'emballage.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Stocker uniquement dans l'emballage d'origine fermé.
- Stocker au frais, à l'abri de l'humidité et dans les conteneurs bien fermés.
- Placer le papier protecteur sur les autocollants d'appât restants et conservez-le dans l'emballage d'origine au sec et à l'abri du gel.
- Durée de conservation : 4 ans.

6. Autre(s) information(s)

- Ce produit contient de la cyperméthrine qui est dangereuse pour les abeilles.
- Le produit doit être utilisé conformément aux recommandations inscrites sur l'étiquette.